

justiciables de ce traitement, car alors l'hémorrhagie, si elle existe, est reléguée au second plan ; or, c'est justement contre ce symptôme que le curettage est dirigé.

Quant à la diminution de la tumeur, on peut l'observer quelquefois à la suite de ce traitement.

3° Dans le cancer de l'utérus, lorsque l'envahissement néoplasique s'est étendu trop loin pour permettre une opération radicale, et lorsque en même temps il n'a pas encore envahi les parois recto-vaginales et vésico-vaginales, le curettage suivi de cautérisation a paru constituer le meilleur des traitements palliatifs pour suspendre, au moins pendant quelque temps, les hémorrhagies, les douleurs et les pertes fétides.

Chicago, mai 1898.

---